

Prix

* 85 euros à verser sur le compte de l'ASM : BE12 2600 0399 8792 avec pour communication « Journée d'étude Coûts système pénal ».

Le montant couvre la participation au colloque, les deux pauses-café et la pause-déjeuner.

Les contributions feront l'objet d'un dossier spécial de la *Revue de droit pénal et de criminologie* (à paraître en 2020).

Etudiants : entrée gratuite (sans les pauses-café et la pause-déjeuner).

Lieu

Université-Saint-Louis, Auditoire 300, rue du Marais, 119 à 1000 Bruxelles (3^{ème} étage) – métro Botanique ou Rogier – Gare du Nord

Infos & inscriptions

Inscriptions sur le site de l'ASM : asm-be.be ou par mail: asm@asm-be.be
Contact: Catherine Roosens – 0475/58 13 12

Formation permanente

Avocats.be : 6 points

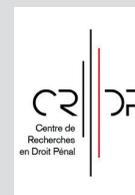
L'Institut de Formation Judiciaire prendra en charge les frais d'inscription (85 euros) des magistrats professionnels, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire. L'Institut de Formation Judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Journée d'étude
21 novembre 2019

Association Syndicale des Magistrats
En collaboration avec l'ULB, l'UCL, l'USL-B et l'INCC

Les coûts du système pénal

Université Saint-Louis - Bruxelles
(Auditoire 300)



Le présent colloque envisage d'étudier le degré d'efficacité du système pénal, de mettre en exergue ses impasses et d'examiner les pistes pour en sortir. L'option prise pour ce faire est celle des coûts du système pénal au regard des objectifs qui lui sont assignés : prévention générale, lutte contre la récidive, réinsertion des condamnés, etc. Partant des coûts de la prison, la réflexion s'élargira à ceux de la pénalisation elle-même, pour ensuite circonscrire les sources d'alimentation du système pénal et, enfin, proposer des perspectives d'avenir.

Le colloque est ouvert à tous ceux qui composent avec le système pénal qu'il s'agisse des acteurs judiciaires, des représentants politiques, du monde académique ou associatif, des personnes préjudiciées ou des auteurs d'infractions.

Les interventions alterneront avec de larges débats avec le public.

PROGRAMME

Matin

9h: Introduction

Annie DEVOS (administratrice générale des Maisons de justice)

Matinée présidée par Damien SCALIA (professeur ULB, directeur du CRDP)

9h15-10h15 : LA PRISON ET SES COÛTS

- **La libération conditionnelle fonctionne-t-elle (en Belgique) ? Analyse et discussion des études empiriques** – Luc ROBERT (Dr., chercheur postdoctoral, IRCP, Université de Gand et chercheur invité, INCC)
- **Partenariats publics / privés dans le domaine pénitentiaire : les recommandations formulées par la Cour des Comptes** – Franz WASCOTTE (conseiller à la Cour des Comptes)
- **Pourquoi la prison de Haren ?** – Jurgén VAN POECKE (chef d'établissement coordinateur des prisons bruxelloises, chef de projet de la future prison de Haren)
- **Les maisons de détention** – Hans CLAUS (directeur de prison, ASBL Les Maisons)

10h15-10h45 : Débat avec la salle

10h45-11h15 : Pause-café

11h15-12h15 : LA PÉNALISATION ET SES COÛTS

- **Les coûts psychiques de l'art de condamner et les conditions de l'ataraxie** – Dan KAMINSKI (professeur ordinaire de criminologie UCL, membre du CRID&P)
- **La formation des magistrats dans le choix de la peine** – Lucien NOUWYNCK (premier avocat général, parquet général près la cour d'appel de Bruxelles)
- **La diversification des sanctions** – Alexia JONCKHEERE (Dr, chercheuse, chef de travaux, DO Criminologie, INCC)
- **La justice pénale et les victimes : quelle plus-value et quels coûts ?** – Anne LEMONNE (Dr, chercheuse, DO Criminologie, INCC et chercheuse associée au Centre de recherches Pénalité, sécurité et déviances, ULB)

12h15-12h45 : Débat avec la salle

12h45-13h30 : Pause-déjeuner

Après-midi présidée par Marie MESSIAEN (présidente de l'ASM)

13h30-14h30 : L'ENTREE DANS LE SYSTEME PENAL

- **ZSM : Zorgvuldig, Snel en op Maat : La collaboration étroite entre le ministère public, la police, la probation, les services sociaux dans la gestion de l'input du système pénal – l'expérience d'Utrecht** – Geeske MULDER (responsable régionale pour les organismes de probation aux Pays-Bas)
- **Quel espoir pour un nouveau Code pénal ?** – Damien VANDERMEERSCH (avocat général à la Cour de cassation, professeur UCL et USL-B)
- **Le rôle de la politique criminelle dans l'alimentation du système pénal** – Ignacio de la SERNA (procureur général près la cour d'appel de Mons)
- **Le sentiment d'impunité et l'alibi de la sécurité** – Marie BERQUIN (co-présidente de la section belge de l'Observatoire International des Prisons et avocate au barreau de Bruxelles)

14h30-15h : Débat avec la salle

15h-15h30 : Pause-café

15h30-16h15 : QUELLES SOLUTIONS POUR SORTIR DE L'IMPASSE ?

- **Dépénalisation / Décriminalisation : l'exemple du contentieux en matière de drogues** – Christine GUILLAIN (professeure USL-B, responsable du GREPEC)
- **L'abolition du système pénal** – Margaux COQUET (doctorante, Université de Lyon 3, Centre de Droit Pénal)
- **L'option maximaliste de justice restauratrice : un paradigme à consolider** – Antonio BUONATESTA (Directeur de l'ASBL Médiate)

16h15-16h45 : Débat avec la salle

16h45 : Conclusions : Xavier PIN (professeur, Université de Lyon 3)